la Joliverie

Informations générales 2023-2024
Enseignement Supérieur

//// Pôle des Arts Graphiques

la Joliverie
Pôle des Arts Graphiques

CIRCULAIRE DE RENTRÉE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2023-2024

SOMMAIRE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES p. 2

STRUCTURES ADMINISTRATIVES p.2

ANIMATION PASTORALE p.3

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES p.3

CALENDRIER DES P.F.M.P. (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) p.4

DÉPARTS EN ERASMUS p.4

SÉJOURS PÉDAGOGIQUES p.4

JOURNÉES PORTES OUVERTES p.4

SALONS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR p.4

CHARTE-REGLEMENT ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR p.5

INFORMATIONS PRATIQUES p. 8

- Ecole Directe et identifiants
- Fournitures et matériels arts graphiques
- Equipement informatique
- Code copieur
- Emploi du temps et horaires du lycée
- Horaires d'ouverture du secrétariat
- Imprimés divers
- Réseau La Joliverie
- Sécurité Sociale Etudiant

AIDES DIVERSES p.10

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.L) p.11

SERVICE DE PSYCHOLOGIE p.12

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

« Conformément au décret 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant. »

Ce décret comporte notamment, les dispositions relatives au RGPD, ainsi que les modifications de la loi effectuée le 20 Juin 2018 https://www.cnil.fr/fr/entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-loi-informatique-et-libertes-et-de-son-nouveau-decret-dapplication)

- La Politique de Protection des Données Personnelles est accessible :
  - http://www.la-joliverie.com/mentions-legales/

STRUCTURES ADMINISTRATIVES

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Patrick BIZET
Responsable de l'ensemble des structures du groupe La Joliverie, il se veut être à la disposition de tous : parents, professeurs, élèves, étudiants et ensemble du personnel. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de **Mme Valérie COCHET-FONTAINE**, Attachée de Direction Générale.

DIRECTEUR ADJOINT : M. François GUIBERT
Outre sa fonction administrative, il est responsable de la structure du Pôle des Arts Graphiques LA JOLIVERIE et chargé de la coordination et de l'animation pédagogique de l'établissement.

DIRECTRICE DÉLÉGUÉE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES TECHNOLOGIQUES : Mme Maryline BELLEC
Collaboratrice directe du Directeur Adjoint
Elle est la conseillère technique pour les enseignements professionnels et technologiques ainsi que pour le fonctionnement des ateliers, des salles informatiques et des laboratoires.
Ses fonctions sont d'ordre pédagogique, éducatif, technique et administratif.
Elle est assistée par l'équipe chargée de l'administration des réseaux informatiques et techniques

SECRÉTAIRE DE DIRECTION : Mme Laurence BOUCHET
Collaboratrice directe du Directeur Adjoint
Elle gère l'agenda du Directeur Adjoint et prend en charge le suivi administratif de tous les dossiers de direction. Elle est chargée des questions administratives concernant les étudiants et travaille en collaboration avec **Mme Séverine LETHIEC**, secrétaire, qui assure l'accueil téléphonique et physique et entre autres activités administratives, du suivi des stages.

RESPONSABLE VIE SCOLAIRE : Mme Barbara OLLIVE (Tél. 02 40 80 82 20)
Collaboratrice directe du Directeur Adjoint
Elle est associée à tout ce qui concerne la vie de l'étudiant. Elle est chargée :
- du contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des étudiants
- de la collaboration avec le personnel enseignant : échanges d'informations sur le comportement et sur les activités des étudiants
- de l'animation éducative, relations et contacts divers avec les étudiants sur le plan collectif et sur le plan individuel.

Elle veille à la discipline et à la bonne tenue dans l'école.
Elle est assistée dans sa tâche pour animer la vie scolaire de **Mme Eléonore TERRIEN**, éducatrice de vie scolaire.
La Vie Scolaire a un rôle important au sein du lycée. Ce service gère tous les moments en dehors des temps de cours.

RÉFÉRENT ÉLÈVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS : M. Michel GRIMOUX
Collaborateur direct du Directeur Adjoint
Il est chargé de faire le lien entre les différents interlocuteurs pour le suivi des élèves et étudiants à besoins éducatifs particuliers.

COORDINATEUR
Dans chaque classe, son rôle est d'être spécialement responsable du "climat" éducatif et pédagogique en s'intéressant à tous les étudiants collectivement et à chacun en particulier. Il anime l'équipe de professeurs travaillant avec lui dans sa classe.

C'est au coordinateur que familles et étudiants doivent s'adresser en priorité pour tous les problèmes concernant les études et l'ambiance de la classe.
Les noms des professeurs principaux vous seront communiqués à la rentrée.

SERVICE COMPTABLE : Mme Aurélie SERRAND (Tél : 02 40 80 25 86)
Elle est chargée des questions liées à la facturation et aux règlements

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :
Un C.D.I. accueille les élèves et les étudiants. Il est vaste, équipé de matériel multimédia, d'un accès au réseau Internet, d'un espace lecture et d'un espace pour le travail en groupe.

FOYER DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS
A la disposition des étudiants pour le temps de pause et de détente. Cet espace n'est pas un lieu de travail.

ANIMATION PASTORALE

La Joliverie est un **établissement catholique d'enseignement**. Les valeurs chrétiennes et le projet d'Animation Pastorale soutiennent notre démarche éducative.

Les propositions organisées par le Service Animation Pastorale **(actions de solidarité, témoignages, temps de réflexion partagée, intériorité)** offrent à chaque jeune la possibilité de développer l'estime de soi, de comprendre le monde qui l'entoure et de s'engager.

Le Projet Pastoral est consultable sur le site internet de la Joliverie.

L'équipe d'Animation Pastorale est constituée d'animateurs et d'un prêtre.
Responsable du Service Animation Pastorale : **Mme Chantal BONNOT**
Contact : cbonnot@la-joliverie.com

Animateur au Pôle des Arts : **Fabien JAHAN**
Contact : fjahan@la-joliverie.com

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Attention ! Le calendrier des congés scolaires est susceptible d'être modifié

TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre au matin.	
NOËL	Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin.	***L'établissement sera fermé pour toute la durée des vacances de Noël***
HIVER	Du vendredi 23 février 2024 au soir au lundi 11 mars.	
PRINTEMPS	Du vendredi 19 avril 2024 au soir au mardi 6 mai au matin	
ÉTÉ	Le vendredi 5 juillet 2024 au soir	

CALENDRIER PFMP 2023-2024

DNMADE 1	**Du 6 au 24 mai 2024**
DNMADE 3	**Du 4 septembre au 1er décembre 2023**

DÉPARTS EN ERASMUS

Les étudiants ont la possibilité de partir en stage ou en séjour d'études en ERASMUS**.**

SÉJOURS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique du Pôle des Arts Graphiques La Joliverie, un séjour en France et un séjour à l'étranger sont prévus dans les années de scolarité, répondant à des enjeux et des objectifs pédagogiques. **Les séjours sont OBLIGATOIRES.**

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Le vendredi 26 janvier 2024 de 16h00 à 20h00
Le samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 16h00

Nous attirons tout spécialement votre attention sur ces journées où la présence des étudiants est obligatoire.

SALONS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des salons d'enseignement supérieur ont lieu en cours d'année et les lycées JOLIVERIE sont représentés.
Des étudiants sont sollicités pour y participer.

CHARTE-RÈGLEMENT ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

P R É A M B U L E

Vous avez souhaité faire vos études au Pôle des Arts Graphiques La Joliverie.
La signature de cette charte vous engage personnellement dans toutes les composantes de la vie étudiante y compris les voyages et les sorties, ainsi que les abords de l'établissement.
Cette charte demeure un outil et non un but : la règle étant celle qui s'impose à chacun par l'expression du bon sens.

1. VOS ÉTUDES

Le Travail est ce qui nous rassemble et que nous partageons tous comme une valeur essentielle.
Il est le garant de votre réussite et de votre épanouissement.
En vous inscrivant, vous vous engagez pleinement dans votre formation, vous en mesurez les spécificités, les exigences. **Vous décidez d'en être acteur**, vous faites preuve d'une volonté constante de progrès.

Projets - Travaux - Devoirs
Les travaux et les devoirs qui vous sont demandés doivent être rendus, complets, en temps et en heure, pour toutes les matières. C'est l'exigence minimale. Il en va de l'équité, mais aussi de la nécessité d'un fonctionnement rigoureux qui permet aux enseignants et personnels d'assurer des conditions d'études sereines et efficaces.
Le non-respect de cette exigence fondamentale est sanctionné selon le barème ci-dessous qui sera appliqué systématiquement :
1 point en moins par journée de retard. Note « 0 » au bout de 5 jours.

Sorties - Séjours pédagogiques
Les séjours pédagogiques, les sorties et autres activités qui vous sont proposés font partie intégrante de la formation et sont donc obligatoires. Vous serez parfois amenés à vous rendre à certains rendez-vous par vos propres moyens. Nous devons en ce cas pouvoir compter à la fois sur votre autonomie et sur votre sens des responsabilités.

CDI
Vous avez la possibilité d'emprunter des ouvrages au CDI, la culture du livre reste importante au 21ème siècle.

2. VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Respect
· Le respect de l'autre est dû à tous, étudiants, élèves, enseignants, personnels de l'établissement. Le respect d'autrui, **la politesse** et le savoir-vivre sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.
· Les étudiants sont tenus de respecter la propreté de l'établissement. Il est interdit de consommer des boissons et de la nourriture dans les salles de cours, les couloirs, le foyer et la salle d'étude.
· Le matériel, qu'il soit propriété collective ou personnelle, doit être respecté. Les dégradations volontaires seront imputées à la charge du responsable et seront sévèrement sanctionnées.
. Les étudiants sont tenus de respecter la propreté de l'établissement. Il est interdit de consommer des boissons et de la nourriture dans les salles de cours, les couloirs, le foyer et la salle d'étude.

Tenue et comportement
· Une tenue et un comportement décents et corrects sont de rigueur. Tout adulte de l'établissement est légitime à intervenir dans le respect du contexte de la vie étudiante.
· Les téléphones portables doivent être systématiquement éteints en cours et rangés sauf s'ils sont utilisés comme outil de travail, à la demande des enseignants.

En cas de manquement aux règles de bonne conduite (retard excessif et répété, comportement bruyant, attitude ou propos déplacés), l'enseignant peut refuser l'accès d'un étudiant à une séance d'enseignement. Il peut également exclure temporairement un étudiant. Dans les deux cas le Bureau de la Vie Scolaire et le Directeur Adjoint en sont informés. L'étudiant est présent en étude sur ces temps de cours.

Autonomie et Responsabilité
Les étudiants bénéficient d'aménagements décrits ci-dessous qui leur permettent une certaine autonomie. Celle-ci ne va pas sans responsabilité. Il est entendu que ces aménagements peuvent être remis en cause au cas où les règles (assiduité, respect des personnes et des lieux) ne sont pas respectées.

· Les étudiants sont autorisés à sortir de l'établissement en dehors des heures de cours et des heures d'autonomie obligatoires.

. Ils peuvent rester travailler dans leur salle au-delà des heures de cours, jusqu'à 17h40 au plus tard.

. En respect du Référentiel, les étudiants doivent rester 5 h par semaine pour les DNMADE1 et 3 h pour les DNMADE2 en autonomie obligatoire sur la période du semestre 1. Pour le semestre 2, la commission pédagogique pourra redéfinir ce fonctionnement. Ils devront s'inscrire hebdomadairement sur le planning fourni par le Coordonnateur. Des contrôles seront effectués par le Bureau de la Vie Scolaire.

· Badge d'entrée
Remis au début de l'année scolaire, il permet aux étudiants d'accéder à l'établissement. Il doit être restitué en fin d'année. Il devra être conservé avec soin. En cas de perte, de vol ou de badge cassé, un nouveau badge sera refait moyennant une facturation de 15 €.

L'ÉTABLISSEMENT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉGRADATION D'OBJETS ET MATÉRIEL PERSONNELS

3. ASSIDUITÉ – HORAIRES

La présence est obligatoire à tous les enseignements et à toutes les évaluations.

Les étudiants doivent impérativement respecter le calendrier scolaire défini par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que celui établi par l'établissement pour ses activités propres.

Horaires
· L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
· Les cours ont lieu chaque jour de 8h25 à 12h25 et de 13h45 à 17h40.

Absences
. Absence aux évaluations
En cas d'absence justifiée, vous devez vous adresser au Bureau de la vie Scolaire dès votre retour pour convenir d'une date de rattrapage. L'étudiant doit faire le nécessaire pour rattraper son évaluation dans un délai maximal d'une semaine après son retour. Passé ce délai, la note de zéro sera attribuée.

Absence imprévue
Toute absence imprévue doit être justifiée le jour même par téléphone au Bureau de la Vie Scolaire et confirmée par un courrier ou un mail du responsable légal. Dès son retour dans l'établissement, l'étudiant se rend au Bureau de la Vie Scolaire avec son justificatif d'absence.
La simple production d'une lettre d'excuses rédigée par l'étudiant lui-même ou son responsable légal n'est pas considérée comme un justificatif d'absence.

Absence prévue
Une absence prévue doit être signalée dès qu'elle est connue. Elle doit être précédée d'une demande justifiée par courrier ou par mail auprès du Bureau de la Vie Scolaire. Elle sera autorisée, ou non, par le Directeur Adjoint.

- Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.
- Les absences et retards sont portés sur les documents de suivi destinés aux commissions pédagogiques et aux jurys.

Ponctualité
Les étudiants arrivant en retard aux cours, TD ou TP seront exclus de ceux-ci.
4 retards au cours d'un semestre seront comptabilisés comme une demi-journée d'absence..
Pour rappel, 12 demi-journées d'absence peuvent remettre en cause la validation du semestre et par conséquent l'attribution des crédits ECTS.

Le Directeur Adjoint et l'équipe pédagogique prennent toute mesure appropriée dès la première absence injustifiée d'un étudiant à une séance d'activités pédagogiques.
Au-delà de 12 demi-journées d'absences au cours du même semestre, quelqu'en soient les raisons justifiées ou non, la décision de validation du semestre sera du ressort de la commission pédagogique.
Toute absence au cours d'une demi-journée entraîne la comptabilisation de la ½ journée en absence.
La diffusion du relevé des ECTS est effectuée avec la mention «décision reportée». Le jury du semestre suivant pourra alors valider le semestre en cause ou prendre une décision de non validation définitive pour défaillance à la formation entrainant la possibilité d'une exclusion définitive.

Coordonnées du Bureau de la Vie Scolaire : bollive@la-joliverie.com / 02 40 80 82 20

4. LES INTERDITS

Tabac
Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement. Tout étudiant en infraction effectuera un travail d'intérêt général.

Alcool et produits illicites
L'introduction et la consommation d'alcool ou de produits illicites sont interdites aux abords et à l'intérieur de l'établissement. La Direction se réserve le droit de contrôler le respect de cette prescription.

Personnes extérieures
L'accès à l'établissement est strictement interdit aux personnes qui y sont étrangères. Une présence non autorisée par l'équipe de Direction ou d'encadrement est considérée comme une intrusion, délit qui peut entraîner des poursuites judiciaires.

5. SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement entraine des sanctions. L'équipe éducative s'attache à les mesurer et les adapter à la gravité des faits.

Des instances disciplinaires peuvent être réunies le cas échéant.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉCOLE DIRECTE ET IDENTIFIANTS JOLIVERIE

Chaque nouvel étudiant recevra en début d'année scolaire différents identifiants. Pour la première connexion, les étudiants seront pris en charge par le Bureau de la Vie Scolaire. Cela concerne :

1) École Directe :

Cette connexion Internet sécurisée permet à chaque étudiant de :
► Suivre l'évolution de ses absences et retards

IMPORTANT
Elève et parent(s) possèdent chacun leur propre compte ECOLE DIRECTE, avec des outils et des fonctionnalités différenciés.
CHACUN DOIT DONC UTILISER SON PROPRE COMPTE
Des identifiants de connexion seront envoyés aux parents des nouveaux étudiants par courrier en début d'année

2) Identifiants Joliverie :

Cette connexion Internet sécurisée permet à chaque étudiant d' :
► Accéder à sa session ordinateur Pôle des Arts
► Accéder à Office 365 de la Joliverie et tous ses outils(Outlook, Word, Excel, Teams)

FOURNITURES ET MATÉRIEL ARTS GRAPHIQUES

Pour les workshop, la papeterie est fournie par l'établissement dans la limite des stocks de fournitures ordinaires, selon les besoins définis par les enseignants et/ou intervenants.

Pour le reste de la scolarité, les fournitures et matériels sont à la charge des étudiants. (Une liste est jointe à la circulaire de rentrée pour les 1DNMADE).

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Chaque étudiant de DNMADE1 doit s'équiper d'un ordinateur portable avec la configuration minimum ci-dessous :

Configuration demandée pour l'utilisation de la suite créative cloud

Windows

	Configuration minimale
Processeur	Processeur Intel multicœur avec prise en charge 64 bits
Système d'exploitation	Microsoft Windows 10 (64 bits) versions 1803 et ultérieures
Mémoire vive	16 Go au minimum (32 Go recommandés)
GPU	2 Go de VRAM pour le GPU.
Carte graphique mémoire	Carte graphique puissante, externe à la carte mère, et mémoire dédiée (8 GO minimum) qui doit gérer de la modélisation 3D. Mémoire de stockage interne minimum 500 GO (attention aux Macs sous dimensionnés en mémoire ; la suite adobe ne s'installera pas)

CODE COPIEUR

Un code permet d'accéder au copieur (limité à 100 copies). Le réassort sera possible. Paiement 5 € les 100 copies.

EMPLOI DU TEMPS

HORAIRES DES COURS
Du lundi matin au vendredi soir : de 8h30 à 12h25 et de 13h45 à 17h40.

Les étudiants recevront leur emploi du temps le jour de la rentrée scolaire. Celui-ci n'est pas définitif. Des modifications pourront être apportées jusqu'au 22 septembre.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Pendant la période scolaire, le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

Lundi	8h30-12h30	14h00-17h15
Mardi	8h30-12h30	14h00-17h15
Mercredi	8h30-12h30	Fermé
Jeudi	8h30-12h30	14h00-17h15
Vendredi	8h30-12h30	Fermé

Pour les étudiants, le secrétariat est ouvert aux heures de récréation.
Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture peuvent varier.
L'établissement sera fermé du **mercredi 12 juillet 2023 à 16h00 au lundi 21 août 2023 à 9h00**.

DOCUMENTS DIVERS

Pour toute correspondance avec l'établissement et afin de simplifier l'identification, nous vous demandons d'indiquer les références exactes de l'étudiant : NOM - PRENOM - CLASSE.
Les certificats de scolarité seront disponibles sur ECOLE DIRECTE après la rentrée.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les résultats scolaires sont adressés aux étudiants à la fin de chaque semestre.

SÉCURITE SOCIALE ÉTUDIANT

Des documents sont envoyés en pièces jointes.

AIDES DIVERSES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les étudiants devront envoyer/déposer à Mme BOUCHET, au secrétariat, dès à présent ou la rentrée, leur notification d'attribution conditionnelle 2023-2024.
Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur qui redoublent ou changent d'orientation voudront bien se faire connaître auprès du secrétariat dès la rentrée.

FONDS SOCIAL LYCÉEN ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le Conseil Régional des Pays de La Loire a décidé de créer un fonds social afin d'aider les familles les plus démunies pour les lycéens et étudiants scolarisés dans les classes sous contrat d'association, des établissements d'enseignement privé.

Ce Fonds social lycéen régional sera géré et réparti directement par l'établissement. Peuvent prétendre à une aide, les lycéens, les étudiants ou leurs familles qui connaissent des situations difficiles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (à l'exclusion des étudiants scolarisés en 3Prépro). Les critères d'attribution sont les suivants :

➔ Les revenus : quotient familial faible, familles boursières ou non boursières en limite de plafond, familles en surendettement,
➔ La composition de la famille : nombre d'enfants à charge, famille monoparentale, parent(s) handicapé(s),
➔ Les critères sociaux : familles signalées par l'assistance sociale, étudiants repérés par l'infirmière, le CPE et le service des bourses et familles effectuant des demandes motivées et justifiées,
➔ Les changements de situation familiale : divorce, séparation, décès d'un parent,
➔ Les événements exceptionnels : maladie, chômage,
➔ Les familles dont l'étudiant est pensionnaire ou demi-pensionnaire ayant des difficultés pour payer la pension,
➔ L'éloignement familial,

Si vous êtes dans cette situation, vous voudrez bien nous demander un dossier à compléter à l'aide du document joint.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Chers Parents,

Votre enfant fait sa rentrée 2023/2024 à "La Joliverie",
L'APEL est heureuse de vous y accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL c'est avant tout une équipe de parents bénévoles **qui participent concrètement à la vie de l'établissement par :**

- **l'accueil des parents et le lien avec l'établissement**
- **le financement d'aide aux projets novateurs**
- **la représentation aux conseils de restauration, de discipline**
- **et beaucoup d'autres actions.**

Mais au-delà de notre action au sein de l'établissement,
l'APEL c'est aussi un "bouquet de services" **destiné à tous les parents :**

- le magazine **"Famille & Éducation"**
- le site internet APEL parents : **www.apel.asso.fr**
- la plateforme téléphonique nationale : **APEL services 08 10 25 52 55**
- le service d'Information et de Conseil aux Familles : **02 40 14 57 07**

N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à nous rejoindre. Nous avons besoin de forces vives pour le bien de nos jeunes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Bien cordialement
Le conseil d'administration de l'APEL de La Joliverie

apeljoliverie@gmail.com

SERVICE PSYCHOLOGIE

✆ 0251816426
🖷 0251816432
✉ service-de-psychologie@ec44.fr

Aux parents des élèves et étudiants des établissements

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Etablissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Etablissement de votre enfant. Un psychologue du Service de Psychologie de l'Enseignement Catholique interviendra pour ces permanences sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Il sera à la disposition des élèves et étudiants et éventuellement des familles.

L'objectif de ces interventions est de proposer aux étudiants qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels… Ces rencontres ont lieu avant tout à la demande de l'étudiant, éventuellement suite à une proposition de la famille ou d'un professeur, si le jeune est d'accord. La permanence se déroule sur temps scolaire.

Une première rencontre permet généralement de préciser les besoins. Ensuite des entrevues régulières peuvent être proposées à l'étudiant. Il s'agit d'un soutien psychologique, à différencier d'une psychothérapie. La décision de poursuivre ou d'arrêter les entretiens appartient à l'étudiant, et peut éventuellement déboucher sur une proposition d'aide extérieure.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avertir par écrit le Chef d'Etablissement à réception de cette information.

Le calendrier de ces permanences pourra vous être communiqué par l'établissement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

M. Patrick BIZET Denis PINEAU
Chef d'établissement : Responsable du service de psychologie :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE – *Service de Psychologie*
Centre Ozanam 15, rue Leglas-Maurice BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1
✆ 02 51 81 64 26 🖷 02 51 81 64 32 – www.ec44.fr

la Joliverie

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

1 Site de la route de Clisson
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Général et Technologique*
- *Enseignement Supérieur*
- *Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue*

2 Site de Sainte Bernadette
- *École*

3 Site de La Baugerie
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Général et Technologique*
- *Enseignement Supérieur*

ILE DE NANTES

4 Site de Sainte Madeleine
- *École*
- *Collège*

5 Site du Pôle des Arts Graphiques
- *Lycée Professionnel*
- *Lycée Technologique*
- *Enseignement Supérieur*

CARQUEFOU

6 Site de l'Icam de Nantes
- *Classes préparatoires associées à l'Icam*

BOUGUENAIS

7 Site de la JVMA
Jules Verne Manufacturing Academy
- *Modules de formations industrielles*

Pôle des Arts Graphiques - la Joliverie
2 place albert Camus - Quartier de la création
BP 96504
44265 Nantes cedex

Contacts
Tél : 02 40 80 82 00
Secrétariat : 02 40 80 82 03

www.la-joliverie.com